

VILLE DE LANGRES



Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 25/04/2024 à 14h20

Référence de l'AR : 052-215201922-20240425-ARBD202439-AR

Affiché le 26/04/2024 ; Certifié exécutoire le 26/04/2024

Extrait du Registre des Arrêtés**LE MAIRE,****AR-BD-2024-39****DELEGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS D'OFFICIER DE L'ETAT-CIVIL A
UNE CONSEILLERE MUNICIPALE POUR LA CELEBRATION D'UN MARIAGE****Mariage entre M. Maxime BERINGUIER et Mme Camille SIMEON****Le samedi 22 juin 2024 à 15 h 00**

Vu la Loi n° 2019-1461 en date du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le 2^e alinéa du Chapitre I du titre 1^{er} de l'Instruction générale relative à l'Etat-Civil du 21 septembre 1955 modifiée ;

Vu le procès-verbal des élections municipales en date du 28 juin 2020 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection du Maire et des Adjoints en date des 04 juillet 2021,

Vu l'arrêté municipal n° AR-BD-2020-09 en date du 06 juillet 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Mme Sylvie SARRACINO, Conseillère Municipale Déléguée,

Considérant l'empêchement du Maire, des Adjoints à la date du 22 juin 2024,

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Sylvie SARRACINO, Conseillère Municipale Déléguée, est déléguée pour remplir le samedi 22 mai 2021 les fonctions d'officier de l'Etat-Civil, notamment pour célébrer le mariage entre M. Maxime **BERINGUIER** et Mme Camille **SIMEON** le samedi 22 juin 2024 à 15 h 00 en Mairie de Langres.

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet de la Haute-Marne au titre du contrôle de légalité ainsi qu'au:

- * au Procureur de la République,
- * notifié à l'intéressée.

Article 3 Le présent Arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE ou via www.telerecours dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication ou notification.

Langres, le 25 avril 2024

Anne CARDINAL
2024.04.25 14:14:03 +0200
Ref:6410014-9590011-1-D
Signature numérique
la Maire